



Fiche M3TRC

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

GESTION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Objectifs

Le temps est une variable essentielle de la réflexion sur l'organisation et les conditions de travail. Savoir respecter les obligations législatives et réglementaires est une nécessité. Savoir l'optimiser devient un impératif d'organisation mais aussi d'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés

- ♦ Adapter les règles aux particularités de l'activité de l'association
- ♦ Comparer les obligations de la loi et celles des conventions collectives du secteur
- ♦ Articuler décompte du temps de travail et gestion des absences
- ♦ Prévenir les contentieux en matière d'accident du travail ou de rappel de salaire

Programme

Évolutions et actualités des sources légales et conventionnelles

- ♦ Les dernières étapes législatives et conventionnelles,
- ♦ Les opportunités et modalités de la modification de l'accord d'entreprise.

La définition du temps de travail effectif

- ♦ Définition légale et aménagements conventionnels,
- ♦ Le temps de déplacement,
- ♦ Temps de travail effectif et mandat des IRP

Connaître les éléments de construction des plannings

- ♦ Amplitude maximum quotidienne – durées minimum et maximum quotidiennes – coupures et séquences de travail quotidiennes – temps de pause, de repas—repos entre deux journées de travail – durée minimum et maximum hebdomadaire—les particularités du travail de nuit.

Intègre les dispositions issues de la loi de sécurisation professionnelle !

Maîtriser les cadres de l'aménagement du temps de travail

Le temps plein :

- ♦ Le principe légal de la semaine (sur 5 jours ou moins),

- ♦ Les dérogations conventionnelles,
- ♦ Les contreparties aux heures supplémentaires.

Le temps partiel :

- ♦ Le principe légal de la semaine (sur 5 jours ou moins),
- ♦ Les dérogations conventionnelles,
- ♦ Les contreparties aux heures complémentaires.

Les cadres :

- ♦ Point sur les diverses catégories de cadres.
- ♦ Les modalités particulières d'aménagement du temps de travail.

Contrôle du respect de la durée du travail et sanctions

- ♦ Les situations visées par l'obligation légale,
- ♦ Les outils de contrôle,
- ♦ Le traitement des absences.
- ♦ Les sanctions

Le programme est fonction de l'actualité et sera adapté en fonction des Réformes

- ♦ Dernières nouveautés en matière de cotisations/contributions.
- ♦ Gérer les contrats aidés et les stages
- ♦ Appréhender les réformes
- ♦ Actualité jurisprudentielle

Date (s) :

02-03 mars 2020

Lieu :

URIOPSS IDF

Durée :

2 jours (14 heures)

Tarif adhérents :

620 €

Public :

Directeurs et toute personne chargée de l'organisation de travail

Méthodes pédagogiques :

- ♦ Exposé
- ♦ Etude de cas
- ♦ Documentation écrite remise aux participants

Intervenant (s) :

Catherine AUDIAS, formatrice en droit social et collaboratrice de l'URIOPSS IDF

Suivi et évaluation :

- ♦ Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
- ♦ Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.

